

ASSEMBLÉE NATIONALE

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

AMENDEMENT

N° 21705

présenté par

Mme Dubré-Chirat, Mme Sarles, M. Bois, Mme Guerel, Mme Tiegna, Mme Chapelier,
Mme Pouzyreff, Mme Bagarry, Mme Mörch, Mme Piron, Mme Rilhac, M. Lejeune,
Mme Khedher, Mme Gaillot et M. Belhaddad

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 48, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.